

Depuis l'avènement du gouvernement Macron qui a commencé par intégrer dans la loi commune une partie très importante des mesures de l'état d'urgence, **la répression n'a cessé de s'amplifier**, en commençant par celles des gilets jaunes.

S'appuyant sur une compréhension large et floue du droit et aidé en cela par la justice expéditive des comparutions immédiates, de nombreuses condamnations ont été prononcées à l'encontre de personnes qui ne faisaient que manifester et exprimer leur opinion. Dans le même temps, les violences policières, engendrées par une politique complaisante se sont multipliées sur tout le territoire national.

Un pas de plus est en voie d'être franchi avec la proposition de **loi dite sur la « sécurité globale »** qui doit être examinée du 17 au 20 novembre par l'Assemblée nationale. Un des articles du texte prévoit de punir la « diffusion » d'images permettant d'identifier tout policier ou gendarme dans le cadre d'une opération de police si cette diffusion vise à « porter atteinte à son intégrité physique ou psychique ». Cette formulation vague laisse la porte ouverte à la création d'un « délit » qui vise, dans ce contexte liberticide, à restreindre toujours davantage la liberté d'expression dans le pays qui se disait « des Lumières ».

La mal nommée « école de la confiance » de Blanquer renforce ce climat de méfiance envers les enseignants, sommés par le flou intentionnel de l'article L.111-3-1 qui vise à imposer un devoir d'« exemplarité des personnels de l'éducation nationale ». En outre, les professeurs doivent se soumettre à des injonctions constantes à l'issue desquelles l'évaluation des élèves s'apparente à un bachotage permanent, alors même que la diminution de la quotité horaire des enseignements ne le permet pas. C'est dans ce cadre qu'ont eu lieu les actions de protestations concernant les « E3C3 », ou épreuves communes de contrôle continu. **Les professeurs grévistes de Melle** ont organisé une action symbolique, enfermant les copies dans une armoire durant une heure, avant d'obtempérer à la demande de la cheffe d'établissement et de les rendre toutes intactes. A leur grande surprise, quatre professeurs du lycée Desfontaines ont été isolés et suspendus par la Rectrice de Poitiers. Des sanctions très lourdes viennent de tomber (mutations d'office, rétrogradation d'échelon, suspension de 15 jours, blâme). **Nous en demandons l'annulation, ainsi que l'annulation des poursuites à leur encontre.**

Tout dernièrement, le mardi 3 novembre, les forces de l'ordre ont empêché les **lycéens** de se rassembler devant le lycée Colbert (Xème arr. de Paris) à coup de gaz lacrymogène avant de leur infliger une amende 135 euros « pour rassemblement ». **Notre organisation syndicale condamne cette répression indigne !**

Enfin la loi de programmation de l'école présentée par la ministre Vidal et rejetée par une très large majorité des chercheurs-enseignants et des doctorants, car elle précarise encore davantage les futurs chercheurs, comporte un article visant à condamner *"le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur [...] dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement"*. Ce délit, s'il est commis en réunion (comme c'est évidemment toujours le cas pour occuper un site universitaire), pourrait entraîner jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende ! **Cette façon de profiter du vote d'une loi dite de « programmation de la recherche » pour glisser une mesure visant encore une fois à museler toute possibilité de protestation est tout simplement indigne et scélérate.**

Nous dénonçons et refusons ces dérives sécuritaires qui visent à entraver et la liberté d'expression et la liberté de manifestation qui en est une des modalités et nous demandons au gouvernement Macron de mettre fin à ces comportements autoritaires !